

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2021-2024 mise à jour juin 2022

Défi Honfleur. Deauville

Le 1 juin 2024 Honfleur
Autorité Organisatrice] Deauville Grade 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information au CNH d'une part et au DYC d'autre part; ils seront également mis en ligne **aux adresses adresses internet DYC et CNH** :
- 3.2 Le PC course est situé à Deauville téléphone 0231883819.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 06.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se mettre à disposition de l'autorité organisatrice en bon marin, conformément aux instructions et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont situés au local du CNH.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates de la course

Date	Classe
1 juin	Toutes

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10H30

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sur les bateaux concurrents est le pavillon C pour les bateaux des groupes Croiseurs et Course croisière de la règle OSIRIS

Le pavillon d'avertissement sur le bateau comité sera le pavillon du DYC

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée,
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et Les signaux définissant le parcours à effectuer sont des flammes numériques
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée de RATELETS	Balises de la Baie de Seine	Bouée de chenal N°20

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité **de** course à une extrémité et la Bouée Ratelets à l'autre extrémité.
- 12.2 Le départ sera donné en application de la règle RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal du départ
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06 L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et la Bouée B20 du chenal d'Honfleur.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 La navigation dans le chenal est interdite : DSQ sans instruction.
La porte entre la bouée n°5 (babord) et ANFAR SW (tribord) est obligatoire DSQ sans instruction

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants : Fermeture de ligne 19H00

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information au CNH.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé Bureau du CNH.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située Bureau du CNH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement sorti et retour pourra être mis en place
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 06
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels sont identifiés Pavillon CNH et DYC

24. EVACUATION DES DETRITUS

- Les détritus restent à bord des bateaux pendant toutes la course.

25. EMPLACEMENTS

- [DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port

28. PRIX

Dans le cadre de cette / ces régates un classement individuel sera établi.

Dans le cadre du défi interclub, le trophée sera attribué au Club gagnant selon le système suivant
Chaque Club reçoit 5 points par bateau participant (régatiers, bateaux à moteurs et tout bateau accompagnateur ayant fait le parcours et acquitté ses droits d'inscription)
-Tous les bateaux qui régatent apportent en plus à leur Club leurs points selon la règle « a maxima », soit pour 20 bateaux classés : 20 points au premier, 19 au second, etc.

ARBITRES DESIGNES

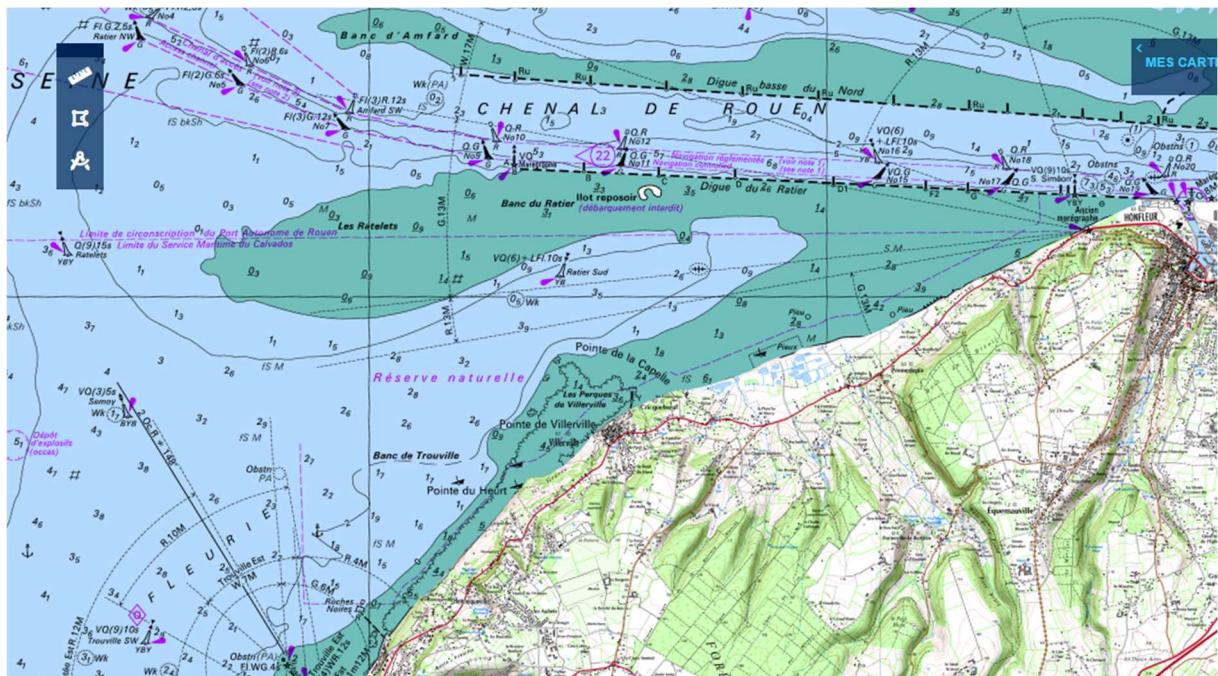
Président du comité de course : Georges LEPEUDRY

Comité adjoint : Claude LECHARPENTIER

Président de jury : Francis HORTEMEL

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



ANNEXE PARCOURS »

Description des parcours l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit

Parcours 01 (environ 10 Nm) ; Flamme Numéro 1 :

Départ entre Ratelets et le comité
Trouville SW à laisser et à contourner à Tribord
Semoy à laisser et à contourner tribord
Trouville SW à laisser et à contourner à Tribord
Ratelet à laisser et à contourner Tribord
Arrivée entre Semoy et le comité

Parcours 02 (environ 15 Nm) ; Flamme numéro 2 :

Départ entre Semoy et le comité
Ratelets à laisser et à contourner Bâbord
Trouville SW à laisser et à contourner Bâbord
Ratelets à laisser et à contourner Tribord
Porte entre A5 et Amfard
Toutes les bouées rouges à partir de Amfard à laisser à Tribord
Arrivée (Bouée B20)

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques à contourner et toutes les portes aux